

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 42 (1980)

Heft: 1

Artikel: Werner Bühler : directeur de l'ASETA

Autor: Baechler, Hans

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083606>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

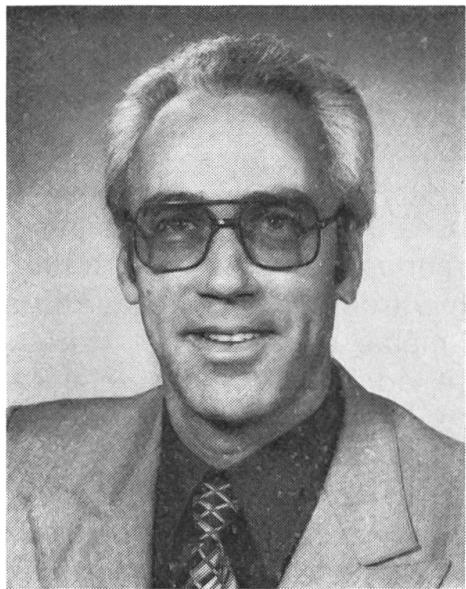
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

WERNER BÜHLER

Directeur de l'ASETA



Lors de sa séance du 21 septembre 1979, le Comité central a élu à l'unanimité Werner Bühler en tant que directeur de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA), avec entrée en fonctions le 1er janvier 1980.

La communication de cette nomination à l'Assemblée des délégués du jour suivant suscita de vifs applaudissements. Le nouvel élu n'est en effet pas un inconnu puisqu'il assume la direction du Centre de formation professionnelle complémentaire de Riniken depuis 1964 et qu'il a été nommé directeur adjoint en 1976.

Werner Bühler est originaire de Pfäffikon ZH. Il naquit en 1936 à Riniken AG, où son père exploitait un domaine agricole de moyenne grandeur. Après avoir fréquenté le progymnase, suivi les cours de l'école d'agriculture de Brougg, il se rendit en Suisse romande comme le voulait la coutume et travailla une année dans le canton de Vaud. Par la suite, il prit part à tous les travaux de la ferme paternelle, devenue entre-temps un domaine expérimental de l'Institut suisse de machinisme agricole et de technique du travail (IMA).

Werner Bühler eut par conséquent l'occasion de se familiariser très tôt avec les pro-

blèmes spécifiques des essais de machines. De plus sa préférence pour tout ce qui a trait à la technique datait déjà de son plus jeune âge. Une grande soif d'apprendre l'animait et il suivit de nombreux cours professionnels, sans compter la lecture, souvent tard dans la nuit, de maints ouvrages et revues techniques spécialisées.

L'exploitation de son père déjà fortement mécanisée ne nécessitait qu'un seul homme durant les mois d'hiver. Werner Bühler s'intéressa alors tout particulièrement aux cours de formation professionnelle complémentaire nouvellement créés par l'Association suisse des propriétaires de tracteurs. A partir de 1960, nous le trouvons comme moniteur de cours dans le canton ou hors du canton d'Argovie, donnant des conférences sur la prévention des accidents dans l'agriculture et recherchant tout particulièrement l'amélioration de la signalisation et de l'équipement des véhicules à moteurs comme aussi des remorques agricoles. Dès l'automne 1961, ce sont des conférences sur la nouvelle loi sur la circulation routière et l'arrêté du Conseil fédéral du 18 juillet 1961 (soit la première ordonnance concernant les véhicules à moteur agricoles). Notons ici que Werner Bühler fut le premier moniteur des cours organisés par la Section argovienne pour la formation de jeunes conducteurs de véhicules à moteur agricoles.

Lorsque la création, à Riniken, du premier centre de cours de l'Association suisse des propriétaires de tracteurs fut approuvée à fin 1962, soit plus tôt qu'on ne le prévoyait, le Comité directeur proposa à Werner Bühler et Hans-Ueli Fehlmann de suivre, en été 1963, à l'Ecole DEULA de Warendorf (RFA) un cours de 14 semaines spécialement destiné aux moniteurs de cours. C'est à cette école professionnelle de réputation mondiale que notre nouveau directeur prit la décision de se vouer entièrement au machinisme agricole. A son retour de la DEULA, le gros œuvre du nouveau centre de formation était achevé, aussi est-ce plein

de joie et d'enthousiasme que le jeune moniteur diplômé se mit au travail pour l'aménagement des halles de machines et autres locaux. Dès le 10 janvier 1964, Werner Bühler se dépensa sans compter pour ce centre de perfectionnement, tout en donnant encore des leçons de machinisme agricole à l'école d'agriculture cantonale de Frick durant deux ou trois hivers. Pendant les mois d'été, il s'occupait également du Service technique de l'ASETA (vulgarisation, expertises, contrôle de devis et frais de réparations). Par ailleurs, il reprit peu à peu de son prédécesseur la représentation de l'ASETA auprès d'instances fédérales, d'institutions et associations suisses diverses.

Mentionnons aussi que Werner Bühler a déjà rédigé un nombre respectable d'articles et de publications professionnelles. C'est ainsi qu'il est l'auteur de la Publication no. 1 de l'ASETA dans laquelle il a donné une excellente vue d'ensemble des prescriptions légales relatives aux véhicules à moteur agricoles et remorques, véritable ouvrage de référence consulté encore aujourd'hui par les instances tant fédérales que cantonales, par les écoles d'agriculture et naturellement aussi par les praticiens. A l'intention de l'enseignement, il a également tourné d'excellents films de 16 mm, en couleurs et avec bande sonore, parmi lesquels on peut citer en particulier celui intitulé «50 ans au service de l'agriculture»

ou «Les remorques, ces oubliées de l'agriculture». Il a réalisé en outre quelques séries de diapositives très instructives pour l'usage du centre, séries qui sont toujours à la disposition des moniteurs de cours des sections cantonales.

Il y a deux ans, Werner Bühler a suivi toute l'opération de la mise sur ordinateur de la cartothèque de nos membres et assume depuis une année et pour le compte de nos plus grandes sections le contrôle de l'encaissement des cotisations annuelles. Il en est de même du système d'expédition de notre périodique également relié à l'ordinateur depuis juin 1979.

Cette énumération, bien qu'incomplète, démontre que le nouveau directeur de l'ASETA est parfaitement au courant de tous les problèmes qu'il sera appelé à résoudre. Un facteur qui nous paraît de première importance pour son activité future est le contact direct qu'il a eu, durant de longues années, avec les praticiens et notamment les plus jeunes d'entre eux à l'occasion des cours de perfectionnement du Centre 1, ou lors d'assemblées générales des diverses sections cantonales.

Au nom du Comité directeur, je présente mes vives félicitations à Werner Bühler et lui souhaite santé et succès dans sa nouvelle activité de directeur de l'ASETA.

Hans Baechler,
Président central.

Agriculteurs, cela vous concerne également

Modifications de certaines ordonnances sur la circulation routière

Texte explicatif concernant le schéma 1 A

Les feux et les clignoteurs de direction du véhicule à moteur ne sont pas cachés

- 1 catadioptre blanc vers l'avant (art. 58, 2e al. OCR)
- 2 catadioptre rouge (non triangulaire) vers l'arrière (art. 58, 2e al. OCR) et art. 49, 2e al. OCE)
- 3 feu et clignoteur de direction arrière du véhicule
- 4 distance maximale du bord 40 cm

5 distance minimale du sol 40 cm

6 distance maximale du sol 90 cm

7 Si cette distance a plus de 40 cm, les parties qui se trouvent le plus à l'extérieur doivent être signalées bien visiblement par des feux ou des catadioptrés blancs vers l'avant et rouges vers l'arrière (Annexe 7 de l'OCE)

8 En ce qui concerne la fixation des témoins de profil, les art. 58, 1er et 2e al. OCR et 35, 3e al. OCE donnent les précisions voulues.